



29 juin-2 juillet 2026
Bergame Italie

S33 - GT10 Laïcité et citoyenneté

États de laïcité

Mercredi 1er juillet 2026 - 8h30-12h30

8h30-10h30 - Panel 1 : La laïcité comme performance étatique

Président : Kiyonobu Date, Université de Tokyo

Pourquoi la France n'est plus laïque ?

Jean Baubérot-Vincent, Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (CNRS-EPHE-PSL)

Laïcité et contextes sociohistoriques : perspectives pour l'Afrique séculière

Gnamien Kesse Jean-Luc Kouadio, Université Alassane Ouattara, Bouaké

La laïcité relève-t-elle des droits humains ?

Valentine Zuber, Équipe d'accueil 7347 Histara (EPHE-PSL)

La frontière espace public, espaces privés, un enjeu toujours renouvelé de laïcité

Claude Proeschel, Université de Lorraine, IRENEE, GSRL, SoDRUS

Gestion des églises communales en France : renégociations de la laïcité à l'épreuve des contraintes matérielles de l'action publique

Clémence Legros, LATTs (Lab. Techniques, Territoires et Sociétés), Université Gustave Eiffel

Discussion animée par Roberto Blancarte, Colegio de Mexico

10h30-12h30 - Panel 2 : La laïcité comme performance sociale

Président : David Koussens, Université de Sherbrooke, SoDRUS

Laïcité et 'soft power' : Le cas d'étude des lycées français à l'étranger

Amélie Barras, York University, Toronto et Jennifer Selby, Memorial University, Saint-Jean de Terre-Neuve

La citoyenneté, d'une approche par modèle vers une approche vécue

Souha Ouheibi, UFR CREAT, Université de Lorraine

Une laïcité modulée par le marché : tourisme « muslim-friendly » et asymétrie de citoyenneté au Japon

Moe Wada, Université préfectorale de Nara

Avoir l'air laïque. L'incorporation d'une laïcité narrative par les personnes juives orthodoxes en France

Frédéric Strack, Université de Sherbrooke, SoDRUS

En toute modestie : attentes genrées en régime de « laïcité »

Valentina Gaddi, Université de Montréal

Discussion animée par Roberto Blancarte, Colegio de Mexico

Session organisée par David Koussens, Université de Sherbrooke, SoDRUS ; Kiyonobu Date, Université de Tokyo ; Roberto Blancarte, Colegio de Mexico

RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS

Panel 1

Pourquoi la France n'est plus laïque ?

Jean Baubérot-Vincent, Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (CNRS-EPHE-PSL)

Une formulation plus académique de ce titre (volontairement provoquant) pourrait être la suivante : quels changements sociaux structurels de la société française peuvent expliquer la transformation de la signification politique de la laïcité en France, d'une visée émancipatrice liée à l'extension des libertés à un républicanisme d'ordre identitaire et sécuritaire ? Cette transformation est-elle totale ? Selon notre approche de sociologie historique, un premier seuil de laïcisation, caractérisé par une dynamique laïque, puis un deuxième seuil, où la « laïcité à la française » s'est établie, ont historiquement abouti à une laïcité qu'il est possible de schématiser par quatre caractéristiques idéaltypiques : la liberté de conscience incluant le libre exercice des cultes ; l'universalité de la citoyenneté ; la neutralité arbitrale de la puissance publique ; la séparation du pouvoir politique et des autorités religieuses. Cette laïcité (qui a ses angles morts) s'est construite à travers deux conflits : la « guerre des deux France » (E. Poulat) et un vif dissensus intra-républicain (notamment entre une laïcité gallicane et une laïcité libérale). Aujourd'hui, bien que les textes fondateurs (1882, 1905, ...) fassent toujours loi, de façon dominante la liberté de conscience apparaît asymétrique, l'exercice des droits laïques semble surdéterminé par la nécessité d'une intégration civique homogénéisante, la neutralité de la puissance publique tend à devenir une neutralisation religieuse des individus, la séparation se trouve impactée par une patrimonialisation d'un catholicisme religieusement en déclin. Peut-on alors parler encore de « laïcité » ? Faut-il adopter l'expression de « nouvelle laïcité » émise par François Baroin, en 2003, pour qualifier cette mutation ? Et s'il existe un tournant identitaire et sécuritaire de la laïcité, celui-ci est-il vraiment nouveau ou rend-il plus visible des tensions constitutives récurrentes d'une laïcité structurellement conflictuelle ? La communication tentera de répondre à ces questions, à partir de l'hypothèse d'un troisième seuil de laïcisation, mise en rapport avec les débats internationaux sur le « républicanisme » et les travaux de Zigmunt Bauman et Ulrich Beck. Dans cette perspective, les mutations contemporaines de la laïcité en France (et, peut-être aussi ailleurs) ne relèvent pas seulement de transformations politiques mais, plus structurellement, d'un changement socio-symbolique du régime de modernité. Celui-ci

crée une inversion du rapport de force intra-laïque sans abolir, pour autant, la pluralité conflictuelle des laïcités.

Laïcité et contextes sociohistoriques : perspectives pour l'Afrique séculière

Gnamien Kesse Jean-Luc Kouadio, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Dans l'imaginaire collectif des Africains, la Laïcité est un principe occidental, par conséquent, étranger à l'Afrique. Si cette conception paraît fondée, il faut cependant reconnaître que ce principe n'a émergé que pendant une période singulière de l'histoire de l'Occident lui-même. En réalité, la laïcité est une réalité historique qui surgit dans un contexte où l'Europe traverse de nombreux bouleversements multidimensionnels. Cela suppose qu'elle ne prend son sens qu'en fonction des contextes et réalités historiques de chaque peuple. Notre proposition, portant sur l'analyse de la nature et de l'atmosphère propres à de tels contextes et réalités, cherche à savoir si, compte tenu du contexte et des réalités africains actuels, n'est-il pas temps pour l'éclosion d'une pensée africaine de la laïcité. Surtout qu'aujourd'hui, c'est une évidence que l'Afrique est confrontée à diverses problématiques qui déstructurent et reconfigurent le fonctionnement de son espace public. L'objectif visé est de poser les prémisses et de juger l'opportunité d'une théorie générale de la laïcité en Afrique à partir d'une analyse des conditions socioculturelles, religieuses, politiques, historiques, susceptibles de favoriser l'enracinement du principe de laïcité dans l'imaginaire collectif. Cela permettra d'anticiper sur les problèmes qu'engendre déjà ou que pourrait engendrer la cohabitation de diverses croyances, cultures, religions.

La laïcité relève-t-elle des droits humains ?

Valentine Zuber, Équipe d'accueil 7347 Histara (EPHE-PSL)

Le principe de laïcité, tout comme la philosophie des droits humains, est le résultat d'une construction politique de longue durée dont les origines historiques sont encore âprement discutées dans la littérature qui leur sont consacrés. Certains font remonter les prémisses de la laïcité dans l'assertion religieuse rapportée dans les Évangiles comme Marc 12,17, de Matthieu 22,21 ou de Luc 20,25 (6090 ap. JC), tandis que d'autres en font une invention politique de la période moderne postwestphalienne (XVI^e-XVII^e siècle) qui signerait le début de l'autonomisation de l'État vis-à-vis de toute autorité religieuse. En ce qui concerne les droits humains, certains décèlent leurs prémisses juridiques dans les grands textes antiques tels que le Code d'Hammourabi (vers 1750 av. JC) ou le décalogue biblique (VII^e-VI^e siècles), d'autres les datent des relectures chrétiennes médiévales de la loi naturelle antique (de Thomas d'Aquin à l'école de Salamanque), d'autres encore y voient le résultat de l'invention philosophique moderne de la dignité individuelle de l'homme au-delà de toute soumission à une quelconque loi divine (de Grotius à Locke, jusqu'aux Lumières à la période moderne). Si on laisse de côté la querelle non résolue à ce jour de leurs origines les plus lointaines, on peut cependant acter que c'est à partir de la réflexion moderne sur les conditions de leur émergence puis de leur application proprement politique qui marque les débuts de leur histoire. C'est en effet au cours de ces quelques siècles que l'on constate leur diffusion et surtout les premières tentatives d'application effective de leurs principes à travers leur

progressive expérimentation politique. À travers une relecture historique de réflexions théoriques qui ont contribué ainsi à les définir, on voudrait démontrer que la laïcité, bien loin de se résumer à une simple valeur nationale propre à la seule civilisation française, est un principe politique qui relève directement de la philosophie universaliste des droits humains, simplement réinterprétée localement.

La frontière espace public, espaces privés, un enjeu toujours renouvelé de laïcité

Claude Proeschel, Université de Lorraine, IRENEE, GSRL, SoDRUS

On peut définir l'espace public démocratique comme l'espace du social régi par des normes politiques communes issues de la délibération citoyenne. Sa définition et la question des frontières entre espace public et espaces privés constituent un enjeu central de la laïcité, sous ses formes institutionnelles et ses représentations collectives. Or la délimitation de ces espaces fait l'objet de réinterprétations fréquentes, dans plusieurs directions. On peut ainsi observer le développement de stratégies de confessionnalisation, de privatisation de certains sujets qui relèvent pourtant de la citoyenneté (éducation sexuelle, conjugalité, adoption...) visant à les soustraire de l'espace régi par les droits communs. Dans un autre sens, l'on peut aussi observer, dans certaines politiques et discours publics, une essentialisation de la laïcité, conduisant à élargir les limites juridiques et symboliques de l'espace citoyen, dessinant un mode légitime unique d'appréhension de la citoyenneté, ou encore une lecture unique de la signification de l'expression des convictions dans l'espace public. À partir de l'analyse en perspective comparée de ces phénomènes, cette communication s'interrogera tout d'abord sur la manière dont ceux-ci remettent en cause les principes mêmes de laïcité. Elle posera ensuite la question des ressources dont disposent les États de droit et les sociétés civiles libérales pour préserver l'égal respect citoyen.

Gestion des églises communales en France : renégociations de la laïcité à l'épreuve des contraintes matérielles de l'action publique

Clémence Legros, LATTIS (Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés), Université Gustave Eiffel

La gestion des églises communales les par communes propriétaires, constituant d'une part une pratique ordinaire et courante de l'action publique locale en France, et d'autre part une interface entre institution religieuse et puissance publique à l'échelle locale, est peu décrite dans son déroulement quotidien. Cet espace de mise en relation entre élus locaux et représentants du culte est pourtant un observatoire privilégié de l'évolution de la recomposition du rapport à l'institution publique, et un modèle particulier de gestion du patrimoine religieux. Cette communication s'inscrit dans une recherche doctorale qui étudie la gestion et les utilisations non-religieuses des églises catholiques communales par les collectivités propriétaires comme un analyseur de l'évolution des rapports entre action publique et institution religieuse. Elle s'appuie à la fois sur le traitement d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des communes françaises portant sur leur(s) église(s) et leur gestion et sur des cas d'études qualitatifs réalisés au sein de communes identifiées au sein du questionnaire. Elle propose de s'intéresser à un des objets de la laïcité au concret, en pratique, à l'échelle locale et en portant le regard sur l'entretien d'un bâtiment. Ce faisant,

elle permettra également d'interroger l'influence des contraintes matérielles sur les pratiques ordinaires de laïcité.

Panel 2

Laïcité et 'soft power' : Le cas d'étude des lycées français à l'étranger

Amélie Barras, York University, Toronto et Jennifer Selby, Memorial University, Saint-Jean de Terre-Neuve

Il existe près de 600 lycées français dans le monde, qui accueillent 400 000 élèves, dont seulement un tiers sont de nationalité française (Fourny 2007 ; Deberre 2018 ; Soufiane 2018). Cette intervention se penche sur le rôle que joue ces lycées comme vecteur facilitant la circulation de la laïcité française au-delà des frontières de l'hexagone. Nous proposons d'analyser ce rôle comme une forme de 'soft power' ou puissance douce (Nye 1990). En nous appuyant sur 30 entretiens qualitatifs avec des proviseurs de lycées français à l'étranger et sur des documents pédagogiques produits par le gouvernement français, nous examinons comment la laïcité est enseignée, racontée, vécue et ritualisée. Cette étude met en exergue des moments de dissonances où les normes encadrant la laïcité française sont en tension avec les lois locales et des contextes socio-historiques différents. Nous notons également que les célébrations autour de l'identité française dans ces écoles sont souvent liées à l'héritage catholique (par exemple, Noël ou la galette des rois). L'étude des lycées français à l'étranger nous permet ainsi de réfléchir à la laïcité non seulement en tant que discours et système de gouvernance trans/national, mais aussi de tenir compte de ses dimensions ancrées dans l'histoire coloniale française.

La citoyenneté, d'une approche par modèle vers une approche vécue

Souha Ouheibi, UFR CREAT, Université de Lorraine

Cette communication interroge la construction d'un idéal de citoyenneté en milieu scolaire, dans des contextes interculturels et territoriaux contrastés. Schnapper (2000) qualifie le concept de citoyenneté de terme galvaudé ayant des significations multiples. Il peut renvoyer à un statut juridique, à une réalité empirique, à un enseignement scolaire, ou encore à une utopie au sens de Mannheim (1929). Depuis quelques années, selon la littérature en matière d'éducation à la citoyenneté, de nouvelles théories prônent la citoyenneté vécue *lived citizenship* (Warming et Fahnøe, 2017 ; Häkli et Kallio, 2025). Cette approche rend compte de la pluralité des significations que la citoyenneté peut avoir pour les personnes elles-mêmes (Karray, 2020) avec une focalisation processuelle sur la participation et sur la réflexivité (Horgan et al., 2017). La citoyenneté vécue repose sur quatre dimensions spatiale, expérimentatrice, performative et intersubjective (Kallio et al., 2020). En rendant compte du « pouvoir de la citoyenneté en tant que force d'exclusion », cette nouvelle approche contribue à révéler les conditions de son potentiel inclusif (Warming et Fahnøe, 2017). À l'École, la citoyenneté vécue pourrait favoriser la « démocratie scolaire » (Sahlin et Styf, 2019) et pourrait changer le rapport des élèves à leurs appartenances (Sanchez-Mazas et Gély, 2005). L'éducation à la citoyenneté vécue suppose une approche communicationnelle située, consciente et intersubjective des identités car

elle définit le *Nous* en termes d'une expérience reliée à des conditions socio-historiques, culturelles et à des systèmes de représentation (Rancière, 2000). Il s'agit d'une approche compréhensive de la citoyenneté (Huet-Gueye et al., 2018), qui se distingue de l'approche par modèles (Bertossi, 2016), à l'instar de l'approche républicaine. La citoyenneté républicaine définit le *Nous* en comparaison avec un hors-groupe, un alter négatif (Jodelet, 2005). Ces approches descendantes et normatives de la citoyenneté sont remises en question par des perspectives plus horizontales et ancrées dans l'expérience vécue et dans le territoire. Un questionnaire a été adressé à 3000 élèves environ dans les régions académiques Bouches-du-Rhône et Grand Est afin de comprendre la construction de l'idéal citoyen chez les jeunes. Le tableau d'ensemble qui se dégage met en évidence une forte attente des élèves envers l'école en matière d'éducation citoyenne, une baisse de confiance envers les institutions et envers l'altérité. L'immigration internationale est ancrée dans leurs représentations de la société avec un penchant clair vers la politique assimilationniste de l'intégration.

Une laïcité modulée par le marché : tourisme « muslim-friendly » et asymétrie de citoyenneté au Japon

Moe Wada, Université préfectorale de Nara

Cette communication interroge les modalités de la laïcité au Japon à travers ses politiques touristiques. À la différence du cas français, où la laïcité se trouve instrumentalisée dans une logique sécuritaire pour restreindre le libre exercice du culte musulman, le Japon illustre une modulation pragmatique du principe de séparation (*seikyō bunri*) en fonction d'impératifs économiques. La promotion du tourisme « muslim-friendly », soutenue par des fonds publics pour l'installation de salles de prière ou l'obtention de certification halal, témoigne d'une volonté d'adapter le cadre laïque aux réalités du marché global. Si une telle intervention soulève la question de sa constitutionnalité au regard du principe de séparation de l'État et des religions, l'objectif économique paraît ici légitimer une interprétation souple du principe. Cette dynamique toutefois met en lumière une asymétrie de citoyenneté : pourquoi les besoins des touristes sont-ils reconnus au nom de leur valeur marchande, alors que ceux des résidents musulmans restent largement invisibles ? Fondée sur l'analyse des politiques publiques touristiques et des discours institutionnels concernant le tourisme musulman depuis les années 2010, cette communication examine une laïcité modulée par le marché, dans laquelle l'inclusion religieuse dépend du statut de visiteur.

4. Avoir l'air laïque. L'incorporation d'une laïcité narrative par les personnes juives orthodoxes en France

Frédéric Strack, Université de Sherbrooke, SoDRUS

Cette communication s'inscrit dans les travaux sur la religion vécue (Koussens, Blancarte, 2022 ; Selby, 2025) et montre que les personnes juives orthodoxes en France s'adaptent aux reconfigurations libérales et séculières de la laïcité (Amir-Moazami, 2021), alors même qu'elles sont absentes des débats sur la laïcité. Elle envisage 1) la structuration et 2) la production de ces adaptations. 1) Deux stratégies d'adaptation apparaissent. La première

consiste à tendanciellement invisibiliser le signe religieux en public. La seconde consiste à diffuser un discours appris sur le genre, survalorisant le rôle des femmes. 2) Cette conformation résulte tant de leurs interactions avec des responsables politiques et administratifs que de l'observation attentive des débats sur la visibilité religieuse. En réfléchissant à ce qu'elles considèrent comme des erreurs commises par les personnes musulmanes, les personnes orthodoxes essaient de s'en tenir à deux caractéristiques de la « bonne religion » : être discrètes et se rendre acceptables (Martinez-Arino, 2020). La communication s'appuie sur un travail de terrain (2017-2022) dans trois communautés françaises : Aix-les-Bains, Strasbourg et Paris. Il comprend 79 entretiens semi-structurés avec des personnes juives orthodoxes et des responsables politiques, 70 observations ethnographiques et l'étude de deux journaux orthodoxes. Elle contribue à la sociologie de la laïcité en explorant la diffusion d'une laïcité narrative (Benhadjoudja, 2017) au-delà des sphères juridiques et politiques.

En toute modestie : attentes genrées en régime de « laïcité »

Valentina Gaddi, Université de Montréal

Des attentes spécifiques par rapport aux comportements genrés, c'est à dire masculins et féminins, s'imposent aux citoyens mais surtout aux citoyennes en régime de « laïcité ». Cette présentation propose d'analyser ce constat à partir d'un terrain inédit, à savoir l'espace public d'un quartier montréalais marqué par la présence de la minorité juive hassidique. En particulier, je défends l'idée que le dérangement suscité ici par la présence publique du citoyen et de la citoyenne juive croyante, quoique trouvant son expression et sa justification à travers le vocabulaire de la laïcité, relève entre autres d'un malaise face à leur réduite disposition à l'interaction. Régies par la modestie, leurs conduites vont ainsi à l'encontre des conduites genrés que l'on s'attendrait des femmes et des hommes séculiers en public, c'est-à-dire, en dernière analyse celle d'être séduites pour les unes, et de séduire, pour les autres. Pour appuyer mon argument, je reviens sur les données collectées pendant mes 10 années de recherche dans ce quartier (un mémoire de maîtrise sur les controverses publiques autour des personnes hassidiques, une thèse de doctorat sur la construction du genre féminin au sein des communautés hassidiques et un rapport de recherche sur la cohabitation entre personnes hassidiques et non-hassidiques). Ainsi, ma présentation élabore également une proposition théorique pour une étude des enjeux de la laïcité qui conjugue analyse du discours public et analyse de l'ordre de l'interaction.

PROBLÉMATIQUE

C'est principalement à partir des années 1990 que s'est épaissi le champ des études sur la laïcité, contribuant à l'émergence dans la littérature, puis à l'institutionnalisation dans des structures universitaires (avec la création de chaires d'études ou de recherche) ou dans des sociétés savantes, d'une sociologie de la laïcité.

D'importants travaux ont d'abord documenté les processus par lesquels les laïcités avaient historiquement émergé dans les démocraties libérales (Asad, 2003), s'apparentant à des

processus de séparation et d'autonomisation des institutions étatiques à l'égard d'Églises et de systèmes religieux souvent dominants, avec pour effet de contribuer à mieux garantir les libertés de religion et de conscience des groupes religieux et convictionnels minoritaires (par ex : Haarscher, 1996 ; Bhargava, 1998 ; Göle, 2000 ; Blancarte, 2001 ; Baubérot, 2000). Au tournant des années 2000, les travaux comparatifs des laïcités nationales se sont multipliés, favorisant l'élaboration d'outils de mesure et de mise en regard des différents aménagements laïques (par ex : Baubérot, 2007 ; Baubérot, Milot et Portier, 2017 ; Blancarte et Esquivel, 2017 ; Zuber, 2017 ; Date, 2023).

Depuis une quinzaine d'années, la laïcité n'est plus seulement analysée au niveau institutionnel, c'est-à-dire dans ses agencements politiques et juridiques. De plus en plus, elle est étudiée à partir des individus. Ainsi, elle est par exemple réfléchie dans ses dimensions narratives, c'est-à-dire comment on la raconte (par ex : Koussens, 2015 ; Koussens, Mercier et Amiraux, 2020 ; Peker, 2020 ; Mercier et Portier, 2025). Dans la foulée des travaux de l'anthropologue Saba Mahmood (2015), elle est également étudiée comme elle se vit, en observant la façon dont les individus la performant dans leurs actions quotidiennes, professionnellement (par ex : Lavoie, 2022 ; Laborde, 2022) ou en privé (Selby, 2025). On parle là de « laïcité personnelle » (Zuckerman et al, 2016 : 9), ou de « laïcité vécue » (par ex : Bigelow, 2019 ; Martínez-Ariño, 2020 ; Koussens et Blancarte, 2022).

Ensemble, ces déplacements ouvrent des pistes intéressantes pour poursuivre les analyses des laïcités dans le monde. Alors que les aménagements politiques et juridiques traditionnels des laïcités dans les démocraties libérales sont largement bousculés par la montée des populismes et les remises en cause de l'État de droit, comment les outils d'analyse élaborés par les chercheuses et les chercheurs en sociologie de la laïcité permettent-ils de pleinement saisir l'évolution des laïcités dans le monde, tant sur le plan des aménagements institutionnels que des représentations individuelles et collectives.

Partant de ce questionnement, le groupe de travail « Laïcité et citoyenneté » sollicite des propositions de communication qui documentent et mettent en perspective l'évolution des laïcités dans différents contextes nationaux, que les regards soient comparatistes ou non. Les séances du GT10 seront composées de deux ateliers de travail, l'un consacré à la présentation des communications individuelles, l'autre à l'élaboration d'une programmation de recherche sur les nouveaux enjeux épistémologiques qu'implique le travail comparatiste des laïcités contemporaines.